

du 1er au 8 décembre 2022

Élections professionnelles Fonction publique



Attention, ce document n'est pas un bulletin de vote !

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Voter CGT, c'est essentiel

Les élus CGT ont obtenu :

- l'amélioration du pouvoir d'achat (titre restaurant, blocage du tarif des restaurants adulte),
- des évolutions des conditions de travail dans le cadre du CHSCT (rénovation des locaux, Équipement de protection individuel, ...),
- des avancées dans la déprécarisation (temps incomplets, vacataires, ...),
- la validation de chartes télétravail et charte du droit à la déconnexion,
- l'obtention de la NBI "distribution d'ouvrage en itinérance" pour les agents des bibliothèques,
- la reconnaissance des qualifications et des compétences des agents via une progression de leur régime indemnitaire,
- la rédaction d'un nouveau plan d'action égalité professionnelle 2022-2025
- la participation employeur pour la garde d'enfants,
- un audit sur le temps de travail des Cadres A et un plan d'action,
- Nouvelles OTT et dialogue social permettant de limiter les impacts négatifs pour les agents concernés,

AU CST

Je vote la CGT

pour des représentants qui défendront :

- les conditions de travail, d'hygiène, de sécurité et de santé en siégeant au F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail),
- l'arrêt du recours à des cabinets privés pour les audits en reconnaissant et en s'appuyant sur l'expertise des agents de nos collectivités
- une meilleure organisation des services avec une prise en compte des compétences et la reconnaissance des qualifications,
- un plan de formation adapté, élaboré en réelle concertation avec les agents,
- une réelle reconnaissance de la pénibilité,
- l'égalité professionnelle,
- la mise en place d'une instance de veille et de vigilance de la mixité,
- la mise à jour du bilan social,
- le non recours aux délégations de services publics,
- une politique indemnitaire juste,
- une action sociale renforcée.

Du 1^{er} au 8 Décembre 2022, **CHAQUE VOIX COMPTE.**



FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES !



www.cgtservicespublics.fr

Choisir mes élus CGT

c'est aussi gagner de nouveaux droits au niveau national pour :

- la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale,
- le pouvoir d'achat : augmentation des traitements/salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 2 000 euros brut, et le doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière,
- le respect de la semaine de 35 h et glissement vers l'instauration du temps de travail à 32 h,
- la retraite à 60 ans maximum avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois, possible avec l'augmentation des ressources du système retraite,
- l'abrogation du jour de carence,
- 10% du temps de travail consacrés à la formation professionnelle et le financement du CNFPT à 3 %.

Le vote en 1 clic !

Quand a lieu le vote ?

Le vote se déroulera du jeudi 1^{er} décembre à 16h jusqu'au jeudi 8 décembre 2022 à 16h, sur le temps de service de l'agent.

Comment vote-t-on ?

Le vote aura lieu uniquement par voie électronique sur le site internet dédié accessible depuis un ordinateur, un smartphone, une tablette....

Autour du 15 novembre, vous recevrez à domicile un courrier contenant votre identifiant, et une notice pour vous connecter au site de vote et voter.

Pour vous connecter, vous aurez besoin de :

- votre identifiant reçu par courrier
- votre matricule situé en haut à gauche de votre bulletin de salaire

Vous devrez ensuite récupérer votre mot de passe par sms en indiquant sur le site de vote, un n° de téléphone portable. /!\ : un numéro de portable ne peut servir qu'une fois.

Une assistance téléphonique est disponible 24h/24 durant la période de vote afin de vous aider à naviguer sur le site : 02 96 50 50 50.

La direction des Ressources Humaines est disponible pour répondre à toutes vos questions par téléphone au 02 30 21 51 96 (35 51 96) ou par mail à electionspro2022@rennesmetropole.fr

Où vote-t-on ?

Vous pouvez voter de n'importe quel endroit. Des lieux de votes sont mis en place pour les agents n'ayant pas de poste informatique sur leur lieu de travail. Les ordinateurs et tablettes en libre-service dans certains services permettront également l'accès au site internet de vote.

Lieux de vote mis à disposition de tous les agents :

1. Direction de quartiers Nord-Est, 32 rue de Trégain, du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h - Fermée le jeudi matin
2. Mairie de quartiers Nord-Ouest, Service Formalités, 43 cours Président John Fitzgerald Kennedy, du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h - Fermée le jeudi matin
3. Direction de quartiers Ouest, 39 rue Jules Lallemand, du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
4. CASDEC, 15 rue du Puits Mauger, lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30, mardi et jeudi : 8h30-12h30 / 13h45-16h30

Une présence physique sera assurée durant la semaine de vote sur les lieux suivants :

5. Hôtel de Ville de Rennes, Place de la Mairie, du lundi au vendredi : 8h30-17h, samedi : 9h30-12h
6. Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, du lundi au vendredi : 8h30-17h
7. Direction des Ressources humaines, 11 rue Kléber, du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
8. Centre technique municipal : 40 rue Jean-Marie Huchet : 8h-17h

Lieux de vote destinés aux agents du site / de l'établissement :

9. Ehpad Cleunay, 70 rue Ferdinand de Lesseps
10. Ehpad Raymond Thomas, 10 avenue Sir Winston Churchill
11. Ehpad Léon Grimaud, 1 rue du Pré de Bris
12. Ehpad Champs Manceau, 2A rue Jean Coquelin
13. Ehpad Gaëtan Hervé, 38 boulevard Oscar Leroux
14. Ehpad Le Gast, 4 rue Alexandre Lefas
15. Résidence Le Colombier, 2 allée Marcel Viaud
16. Plateforme voirie Nord-Ouest, route de L'hermitage - Pacé
17. Plateforme voirie Sud, Le Perray - Saint-Erblon
18. Plateforme voirie Nord-Est, 1 place de la Chalotais, Cesson-Sévigné
19. Beaurade, chemin de la Prévalye

Du 1^{er} au 8 Décembre 2022, **CHAQUE VOIX COMPTE.**



www.cgtservicespublics.fr